



Québec, le 25 avril 2013

Monsieur Stéphane Bédard
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Lemay
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, Bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 13 mars 2013, était déposé à l'Assemblée nationale, l'extrait d'une pétition sur le commerce interprovincial du vin, signée par 3 396 pétitionnaires demandant de modifier la réglementation de la Société des alcools du Québec afin d'autoriser le commerce interprovincial du vin tel que le permet la loi fédérale C-311.

Le gouvernement du Québec reconnaît l'importance de l'industrie vinicole pour son économie. Le gouvernement est également sensible à l'accès des consommateurs québécois aux vins produits par les producteurs canadiens ainsi qu'au marché canadien par nos producteurs québécois.

Pour ces raisons, le gouvernement a déposé, le 21 février dernier, le projet de loi no 25 à l'Assemblée nationale, qui fera en sorte qu'une personne pourra désormais apporter au Québec une quantité de boissons alcooliques acquises dans une autre province pour sa consommation personnelle selon les modalités à être déterminées par règlement.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Nicolas Marceau